



BULLETIN DE TOURNES

N° 40

20 novembre 2020

ATTENTION... DANGER ...

Madame, Monsieur,

Nous pensions que le département des Ardennes, excentré et à l'écart des grands couloirs de circulation, était plus ou moins à l'abri des transmissions du COVID 19. C'est ce que nous avons pu observer, depuis le début de cette épidémie.

Hélas, cette situation a évolué et progressivement, en seulement quelques semaines, les indicateurs virent d'une manière inquiétante. La courbe s'accélère et la contagion progresse maintenant plus vite qu'ailleurs. Trop de « cas contacts » circulent sans précautions.

Les dernières décisions gouvernementales devraient enrayer cette progression. Il nous appartient à toutes et tous, non seulement de nous protéger, mais également de ne pas infecter les autres. Dans notre village, force est de constater que quelques personnes sont imprudentes, au premier rang desquelles les plus vulnérables : les personnes âgées.

Lorsque vous vous promenez dans la rue, en compagnie d'autres personnes, n'oubliez pas de mettre un masque. De même, lorsqu'il vous arrive de croiser une connaissance et d'engager la conversation, mettez un masque. A TOUT ÂGE !

Pensez à vous et pensez aux autres.

Bien à vous,

*Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes*



Réunion du Conseil Municipal

Conseil municipal du 12 novembre 2020 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

ANGARD Gil, ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, DANCRE Romaric, FAY Thibault, HAPLIK Aline, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette, PRZYBYLSKI Johann, RENOLLET Mathilde, VAN DEN ABEELE Chantal, WEBER Gwénaël.

Absents ayant donné pouvoir

BOCQUET Corinne (pouvoir à M. CARBONNEAUX Gérard),

Secrétaire de séance

VAN DEN ABEELE Chantal

La séance est ouverte à 20h00, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Claude LENOIR architecte du cabinet LENOIR et associés désigné par la commune en qualité de maître d'œuvre du projet de construction d'une salle omnisports.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Samuel PATY et des victimes d'attentats.

Le conseil désigne Mme VAN DEN ABEELE Chantal comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 8 octobre 2020 est approuvé.

Monsieur le Maire demande l'inscription de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour concernant la passation d'un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre et une décision modificative au budget primitif.

Informations sur les décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal

Le maire informe le conseil qu'il a réglé la somme de 22 204,92 € à la SCI PICOR en application d'un jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nancy dans le cadre d'un litige opposant cette société à la commune.



Attribution d'un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des VRD aux abords de la salle omnisports

A l'unanimité, le Conseil attribue au Cabinet LENOIR et associés le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de voirie et de réseaux diverses annexes au projet de salle omnisports.

le montant hors taxes de la rémunération est fixé à 27 313,50 € HT, soit 32 776,20 € TTC.

Approbation du programme de construction d'une salle omnisports - Plan de financement - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil adopte l'avant-projet définitif de la salle omnisports pour un montant de 2 415 000 € HT, soit 2 898 000 € TTC.

Il approuve le plan de financement et autorise le maire à solliciter toutes subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Engagement des dépenses d'investissement au budget primitif 2021 à hauteur de 25% des crédits prévus au budget 2020

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à engager les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, et ce à partir du 1er janvier 2021 et jusqu'au vote du budget 2021.

Décision modificative N°4 annulant et remplaçant la délibération N°60/2020

A l'unanimité, le Conseil adopte une décision modificative permettant l'encaissement de l'attribution de compensation versée par Ardenne métropole :

- Art. 2046 : + 1 147 euros
- Art 21316 : - 1 147 euros

et décide d'amortir cette somme en 2021.

Décision modificative N°5 permettant de régler l'affaire PICOR/Commune de TOURNES

A l'unanimité, le Conseil adopte une décision modificative permettant le règlement des sommes dues à la SCI PICOR :

- Art 6227 : + 25 000 euros
- Art 6232 : - 10 000 euros
- Art 615221 : - 15 000 euros

Demande de remboursement d'arrhes pour la location de la salle des fêtes



A l'unanimité, le Conseil décide de rembourser le montant des arrhes de à un particulier qui a annulé sa location de la salle des fêtes en raison de la situation sanitaire.

Modification de la délibération N°05/2019 relative à la vente à un particulier d'un terrain

A l'unanimité, le conseil approuve la vente d'un terrain d'une superficie de 54 m², appartenant au domaine privé de la commune pour le prix de cinq euros le m².

Transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

A l'unanimité, le conseil s'oppose au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à Ardenne Métropole.

Horaire d'ouverture du Bureau de Poste

A l'unanimité, le conseil adopte un vœu s'opposant à la réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste de Tournes.

Contentieux avec la SCI PICOR

Le maire informe le conseil du jugement rendu par la Cour Administrative d'Appel de Nancy concernant le litige opposant la SCI PICOR à la commune de Tournes.

Enquête auprès de la population

133 réponses au questionnaire d'enquête ont été enregistrées.

Déplacement des containers à verre et à textile de la rue de la gare

Dans la perspective de la prochaine démolition du hangar de la rue de la gare, les containers devront prochainement être déplacés pour une période indéterminée.

Projet d'acquisition de terrains Bois de la Rosière

Le conseil est informé des discussions en cours pour l'acquisition du terrain portant le mémorial des fusillés ainsi que du chemin d'accès.

Entretien des espaces paysagers par éco-pâturage

Le conseil décide de ne pas donner suite à une proposition commerciale d'entretien de certains espaces verts de la commune par éco-pâturage.

Réunion "Mon aggro vélo"

Le Maire a transmis à Ardenne Métropole, pour instruction, un projet de liaison Tournes-Charleville Mézières par voie cyclable ainsi que deux



projets de liaison vers Cliron et Arreux.

Projet de maison médicale

Le Maire présente un point d'étape sur le projet de maison médicale.

Actualités du C.C.A.S.

Mme Pascale ANSELMO, vice-présidente du CCAS, donne diverses informations : annulation de la Saint Nicolas et du repas des anciens, augmentation du nombre de demandes d'aides sociales.

Point sur la situation sanitaire

Le Maire appelle les habitants à la plus grande prudence et au respect des consignes sanitaires gouvernementales et préfectorales.

Entretien du Parc d'Activités Ardennes Émeraude

La Chambre de Commerce et d'Industrie sera alerté sur différents problèmes d'entretien constatés sur le parc d'activités : plaques de chaussée manquantes, panne de l'éclairage.

La séance est levée à 23h37.

Réunion du 26 octobre 2020 - 19h00

Présents

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Pascale ANSELMO, Vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Isabelle BERTRAND, Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE, Monsieur PRZYBYLSKI.

Membres nommés : Mesdames Morgane PETIT, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Messieurs Jean-Pierre BOREL, Olivier SAVATTE.

Absents excusés donnant pouvoir

Monsieur Tony ROCH donnant pouvoir à Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

Absente excusée : Madame Corinne BOCQUET.

Élue secrétaire de séance : Madame Annette MARCHAND.

Début de la séance à 19h00.

1- Organisation de la Saint-Nicolas et contexte sanitaire

Lors du Conseil d'administration du 14 septembre 2020, l'organisation de la Saint-Nicolas avait été réajustée en fonction du contexte sanitaire. Cela permettait de conserver le spectacle de marionnettes et de proposer ensuite un goûter.

L'épidémie de la COVID 19 s'étant aggravée et de nouvelles mesures sanitaires étant mises en place, le Conseil envisage de renoncer à cette manifestation. Madame ZZANI, représentante de la compagnie « On regarde par la fenêtre » a été avertie et comprend tout à fait la situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité l'annulation de la Saint -Nicolas prévue le 06 décembre 2020.

2- La boîte à livres

La conception

Elle sera fabriquée bénévolement par Monsieur GRÉSILLON, résidant à TOURNES, qui propose un modèle à la fois esthétique, fonctionnel et durable dont il a déjà réalisé les plans. La photo de la boîte à livres ainsi que les croquis sont présentés au Conseil d'Administration. L'accueil est unanimement positif. L'écusson de TOURNES sera gravé et la porte sera en plexiglas afin d'éviter de potentiels accidents avec des bris de verre. Les fournitures ont été achetées pour 129.60 euros.

L'implantation

La rue de la gare est désignée depuis le début du projet. Il faut cependant réfléchir à un emplacement simple d'accès et avec une facilité pour se garer. Après réflexion, le choix le plus judicieux semble être près de l'ancienne gare de Tournes, sur la droite. La boîte à livres sera facilement accessible et les voitures pourront se garer sur la place. Un passage piéton situé en face protégera l'accès.

Avant de la sceller définitivement, Monsieur GRÉSILLON rencontrera Hugues CHARLIER et Christian LENOBLE afin de convenir de la meilleure façon de la fixer.

Monsieur CARBONNEAUX attire l'attention sur la possibilité du passage de réseaux souterrains et propose de faire vérifier par AMODIAG.

3- Organisation des permanences pour la distribution des colis de fin d'année

En raison de l'annulation du repas de fin d'année liée au COVID 19, la commande de coffrets festifs sera relativement considérable. Mme Pascale ANSELMO propose :

- que la distribution soit effectuée dans la salle du conseil,
- et qu'un planning soit établi fixant les jours, horaires de distribution et désignant les personnes habilitées à les remettre.

4- Bilan du challenge Rose Ardennes

Le Conseil fait le bilan de cette première édition d'octobre rose, en faveur du dépistage du cancer du sein. Les retours sont positifs :

- tous les commerçants se sont impliqués et ont décoré leur vitrine avec les affiches de prévention et les ballons roses proposés par le CCAS ;
- La mairie et la médiathèque étaient également de la partie ;
- La rue Charles de Gaulle était parée de rose et d'affiches incitant au dépistage. Une vache rose accueillait chaque automobiliste dès son entrée dans le village. Nous n'avons subi aucune dégradation ;
- La ligue contre le cancer a tenu une permanence de 3 heures, à la salle des associations, afin de donner des informations sur le dépistage et les actions menées tout au cours de l'année ;
- L'ardennais a relayé notre action par le biais d'un article ;

A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler l'action l'année prochaine.

5- Aide aux administrés (huis clos)

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h30.

Réunion du 13 novembre 2020 - 19h00

Présents

Madame Pascale ANSELMO, Vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Isabelle BERTRAND, Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE, Monsieur PRZYBYLSKI.

Membres nommés : Mesdames Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Messieurs Jean-Pierre BOREL, Tony ROCH, Olivier SAVATTE.

Absents excusés donnant pouvoir

Monsieur Gérard CARBONNEAUX : pouvoir à Madame Isabelle BERTRAND.

Madame Corinne BOCQUET : pouvoir à Madame Pascale ANSELMO.

Absente excusée : Madame Morgane PETIT.

Élue secrétaire de séance : Madame Annette MARCHAND.

Début de la séance à 19h00.

1- Demandes d'aide (à huis clos)

2- Questions diverses

La boîte à livres

Monsieur Grésillon a fait parvenir des photos de la boîte à livres, sans les finitions. La commission est conquise et lui fait confiance à l'unanimité pour le choix de la couleur.

Les colis de fin d'année

Cette année, il a été choisi de privilégier le commerce local avec Saveurs d'Ardennes. Etant donné le contexte particulier et l'annulation du repas de fin d'année, chaque coffret duo sera garni avec une bouteille de champagne, et chaque coffret solo avec une demi-bouteille. Sur 160 invitations, nous totalisons 139 demandes de coffrets.

Registre des personnes fragiles

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid 19, le CCAS a mis en place un registre communal des personnes fragiles. Les membres du conseil d'Administration sont régulièrement en contacts téléphoniques avec les administrés, ce qui permet de maintenir du lien et de répondre à d'éventuels besoins. Le CCAS remercie tout particulièrement les commerçants : boulangerie Lemoine/Sutter, charcuterie Grandjean, supérette Catrane (livraison gratuite), traiteurs Mat Min (livraison gratuite), la Romerie (pizzas et plats à emporter), Maximo (4 premières livraisons gratuites), poissonnerie Masse (passage tous les jeudis).

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h15.



Affaires administratives

◆ Litige SCI PICOR/ Tournes : vers un épilogue ?

Le litige qui oppose la SCI PICOR à la commune de Tournes est déjà ancien. Il trouve son origine en 2014, quand la commune de Tournes a refusé l'aménagement d'un établissement recevant du public, à savoir une discothèque. La SCI PICOR a attaqué la décision de la commune pour des questions de forme devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne et réclamé le versement de 525 355 € au titre de préjudice.

Déboutée de sa demande, la SCI PICOR a persévéré en portant l'affaire devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy qui a rendu son jugement le 29 octobre 2020. La SCI PICOR a obtenu satisfaction sur une petite partie de ses prétentions (22 205 €). En revanche, sa demande principale de 500 000 € a été une nouvelle fois rejetée.

Souhaitons que ce jugement mette un terme définitif à ce litige.

◆ Enquête, un taux de réponses remarquable

Un grand merci à tous les habitants qui ont pris quelques minutes de leur temps pour répondre au questionnaire diffusé en octobre. Plus de 20% des foyers Tournésiens ont rempli ce questionnaire et ont en même temps fait part de leurs commentaires et de leurs propositions nombreuses... quelquefois surprenantes.

Le dépouillement des réponses a débuté et leur analyse va prendre un peu de temps. En effet, la municipalité veut s'appuyer sur les enseignements recueillis pour affiner sa politique pour les prochaines années du mandat.

Dans cette perspective, un prochain conseil municipal examinera les résultats de l'enquête et proposera des actions concrètes dont la population sera évidemment informée. Une présentation des résultats sera publiée dans le prochain numéro de Tournes info, en février 2021.

◆ Bureau de Poste, vers une nouvelle baisse des horaires !

Le sujet revient régulièrement sur l'initiative des représentants de La Poste et toujours avec la même idée : réduire les horaires d'ouverture, voire de fermer carrément le Bureau.

Une nouvelle fois donc, le maire et les adjoints ont reçu La Poste pour



apprendre sans surprise qu'une nouvelle réduction était prévue à partir du 1er avril 2021 pour faire passer l'amplitude hebdomadaire de 21h45 à 17h30.

Le Conseil municipal s'oppose vivement à cette décision et a adopté à l'unanimité le vœu suivant.

Vœu concernant la réduction des horaires d'ouverture de la Poste

Après avoir pris connaissance des propositions de La Poste portant sur une nouvelle réduction de l'amplitude des horaires d'ouverture du Bureau de Tournes à compter du 1er avril 2021, propositions remises au maire le 20 octobre 2020,

Le conseil municipal de Tournes :

Affirme l'attachement de la municipalité au maintien d'un service public postal de qualité accessible à tous, et particulièrement aux personnes vulnérables, en situation de handicap ou âgées ;

Exprime son opposition à la réduction de l'amplitude des horaires d'ouverture du bureau de poste de Tournes de 21h45 à 17h30 ;

Demande l'ouverture du bureau le samedi matin, ou, à défaut, le mercredi après-midi afin de faciliter l'accès des personnes exerçant une activité professionnelle.

◆ Confinement : commerces fermés et solutions alternatives

Avec le confinement, de nombreux commerces n'offrant pas des services de première nécessité ont obligation d'être fermés. Certains proposent une solution alternative, telle que la vente par Internet, la livraison à domicile, ou encore le click and collect. Vous pouvez les retrouver avec le lien suivant mis en place par Ardenne Métropole :

<https://ardennemetropole.opendatasoft.com/explore/dataset/commerces-ardenne-metropole0/>

◆ Confinement : déchèterie ouverte

Nous informons les habitants que la déchèterie de Savigny Pré est ouverte.



Travaux et urbanisme

◆ Maison médicale, le projet avance à pas comptés !

Effet de la situation sanitaire ou pas, le projet de maison médicale a pris un retard certain dont la municipalité s'est inquiétée auprès d'Ardenne Métropole, porteur du projet. Un nouveau planning a été défini suivant lequel la démolition du hangar interviendrait en mai 2021, le début des travaux de construction en juillet 2021 et la réception du bâtiment en juillet 2022. La patience de tous est mise à rude épreuve. Souvenons-nous que la première réunion remonte en mai 2017 ! La municipalité reste très vigilante pour que la concrétisation du dossier ne prenne pas plus de retard.

◆ Pistes cyclables, la commune a des projets

En juin dernier, le conseil municipal a signé avec Ardenne Métropole une convention pour la promotion de la pratique du vélo et le développement de pistes cyclables.

D'ores et déjà, la commune a transmis à Ardenne Métropole ses propositions, la plus importante portant sur la création d'une piste cyclable pour relier Tournes à Charleville-Mézières. Le Conseil communautaire décidera de retenir ou non ce projet en 2021.



Affaires sociales

◆ COVID 19 : un registre communal des personnes fragiles

Le C.C.A.S. a mis en place un registre de personnes fragiles. Inscriptions en mairie ou sur appel téléphonique.



L'Établissement Français du Sang
organise une collecte de sang, le
jeudi 26 novembre, de 15h00 à 20h00
Salle des fêtes de Tournes



Le protocole sanitaire sera bien sûr strictement observé



Vos élus au travail

Ne sont mentionnées ci-après que les réunions des instances communales, à l'exclusion des rendez-vous et rencontres diverses.

- 27/09 : élections sénatoriales
- 05/10 : Réunion maire / adjoints
- 08/10 : Conseil municipal
- 16/10 : Commission des travaux
- 19/10 : Réunion maire / adjoints
- 26/10 : Conseil d'administration du C.C.A.S.
- 27/10 : Conseil communautaire
- 28/10 : Réunion maire / adjoints
Commission communication
- 29/10 : Commission des finances du Pôle scolaire
- 03/11 : Commission fêtes et cérémonies
- 05/11 : Réunion maire / adjoints
Conseil d'école
- 09/11 : Réunion maire / adjoints
- 11/11 : Commémoration de l'armistice
- 12/11 : Conseil municipal
- 13/11 : Conseil d'administration du C.C.A.S.
- 17/11 : 3^{ème} Commission d'Ardenne Métropole
- 19/11 : Conseil syndical du Pôle scolaire

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES
2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : sur rendez-vous de 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr